

DEC 33/2016

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 novembre 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 novembre 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC 33/2016 à l'intérieur de la section
III – Commission – du budget général pour l'exercice 2016

E 11645



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 9 novembre 2016
(OR. en)**

14129/16

FIN 775

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	9 novembre 2016
Destinataire:	Monsieur Peter KAŽIMÍR, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 33/2016 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2016

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 33/2016.

p.j.: DEC 33/2016



COMMISSION
EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 04/11/2016

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2016
SECTION III - COMMISSION TITRES: 09, 15

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 33/2016

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 09 03 Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) -- Réseaux de télécommunications

ARTICLE - 09 03 02 Créer un environnement plus favorable aux investissements privés pour des projets d'infrastructures de télécommunications -- Haut débit au titre du MIE	CP	-18 643 500,00
--	----	----------------

ARTICLE - 09 03 03 Promouvoir l'interopérabilité, le déploiement durable, l'exploitation et la mise à niveau des infrastructures de services numériques transeuropéennes, ainsi que la coordination au niveau européen	CP	-14 377 001,00
--	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 15 02 Erasmus +

POSTE - 15 02 01 01 Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail	CP	33 020 501,00
---	----	---------------

Introduction:

Depuis la préparation du virement global (DEC 23), de nouveaux développements se sont produits dans le cadre de la mise en œuvre, d'une part, du volet technologies de l'information et de la communication (TIC) du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et, d'autre part, du programme Erasmus +. La présente demande a pour objet le virement de 33 millions d'EUR en crédits de paiement affectés au MIE-TIC en vue de renforcer le programme Erasmus +.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

09 03 02 - Créer un environnement plus favorable aux investissements privés pour des projets d'infrastructures de télécommunications -- Haut débit au titre du MIE

b) Données chiffrées à la date du 25/10/2016

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	18 643 500,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	508 968,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	19 152 468,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	19 152 468,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	508 968,00
7 Prélèvement proposé	18 643 500,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	100,00 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 25/10/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.

d) Justification détaillée du virement

Les crédits de paiement inscrits sur cette ligne budgétaire étaient initialement destinés à couvrir les paiements liés à l'instrument d'emprunt du MIE, géré de manière conjointe par la Commission et la Banque européenne d'investissement. [Cet instrument a été créé pour faire face aux situations non optimales pour l'investissement, dans lesquelles des projets importants d'intérêt commun ne reçoivent pas du marché un financement adéquat.] Or, en 2016, l'instrument d'emprunt n'a attiré aucun projet en rapport avec les technologies de l'information et de la communication (TIC), de sorte que cet instrument ne recevra au cours du présent exercice aucun paiement financé sur les crédits du MIE-TIC.

La Commission avait donc l'intention, comme solution de rechange, d'utiliser les crédits de paiement de cette ligne budgétaire au profit du nouvel instrument financier du MIE-TIC (à savoir le Fonds en faveur du haut débit au titre du MIE), dont la mise en place était prévue d'ici à la fin de 2016. Toutefois, un désaccord au sujet du rôle des banques nationales de développement dans la procédure de passation de marché, désaccord qui ne pouvait être anticipé au moment de la préparation du virement global (DEC 23), a retardé la désignation du gestionnaire du Fonds. Ce retard rend peu probable l'adoption de l'accord de gestion financière avant la fin de l'exercice, et par conséquent un quelconque paiement en faveur du Fonds en 2016 comme prévu initialement. Il est donc proposé de prélever 18 643 500 EUR en crédits de paiement sur cette ligne budgétaire.

I.2

a) Intitulé de la ligne

09 03 03 - Promouvoir l'interopérabilité, le déploiement durable, l'exploitation et la mise à niveau des infrastructures de services numériques transeuropéennes, ainsi que la coordination au niveau européen:

b) Données chiffrées à la date du 25/10/2016

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	60 166 409,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	1 642 543,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	61 808 952,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	26 574 234,89
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	35 234 717,11
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	20 857 716,11
7 Prélèvement proposé	14 377 001,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	23,90 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	158 643,53
2 Crédits disponibles à la date du 25/10/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

Le premier appel à propositions lancé au titre du MIE-TIC en 2016 ayant donné lieu à un faible taux de participation, le montant des paiements de préfinancement pour le présent exercice sera moins élevé que prévu. Par ailleurs, une partie des marchés publics ayant trait aux plates-formes de services centrales mises en place conformément au programme de travail de 2015 ont accumulé un tel retard qu'ils ne seront signés qu'à la fin de l'année et que les paiements n'auront lieu qu'en 2017.

La Commission avait l'intention de virer les crédits de paiement excédentaires de la ligne budgétaire 09 03 02 pour renforcer la dotation du nouvel instrument financier du MIE-TIC (à savoir le Fonds en faveur du haut débit au titre du MIE), dont la mise en place était prévue d'ici à la fin de 2016. Toutefois, comme indiqué à la page 3, un désaccord au sujet du rôle des banques nationales de développement dans la procédure de passation de marché, désaccord qui ne pouvait être anticipé au moment de la préparation du virement global (DEC 23), a retardé la désignation du gestionnaire du Fonds. Ce retard rend peu probable l'adoption de l'accord de gestion financière avant la fin de l'exercice, et par conséquent un quelconque paiement en faveur du Fonds en 2016 comme prévu initialement. Il est donc proposé de prélever 14 377 001 EUR en crédits de paiement sur cette ligne budgétaire.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

15 02 01 01 - Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail

b) Données chiffrées à la date du 25/10/2016

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 503 812 182,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	41 505 216,00
2 Virements	8 349 157,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 553 666 555,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 315 190 405,79
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	238 476 149,21
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	271 496 650,21
7 Renforcement proposé	33 020 501,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,20 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	15 689 554,88
2 Crédits disponibles à la date du 25/10/2016	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

La consommation des crédits de paiement affectés au programme Erasmus + au cours du dernier trimestre de l'exercice 2016 s'est révélée plus importante que prévu. Aussi la Commission propose-t-elle d'affecter à ce programme un montant supplémentaire de 33 020 501 EUR en crédits de paiement, afin de continuer à soutenir les actions de mobilité mises en œuvre par les agences nationales et à assurer les paiements destinés aux projets relevant de l'action clé n° 2 du programme, à savoir la coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques.